

### MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

#### LES ÉLECTIONS—LE CAS DES CANADIENS DOMICILIÉS À L'ÉTRANGER

**M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, ma question de ce soir a trait au droit de vote des Canadiens domiciliés à l'étranger en temps d'élections. Nous avons peu à peu amélioré, augmenté et modernisé nos lois électorales et le moment est venu, je pense, d'accorder le droit de vote à tous les Canadiens qui peuvent, dans la pratique, avoir leur nom inscrit sur les listes électorales avant l'émission des mandats de convocation.

C'est le fait d'avoir fait partie de délégations de parlementaires aux Nations Unies qui me pousse à aborder ce sujet. J'en ai discuté avec plusieurs membres du personnel des Nations Unies, avec des Canadiens qui y sont employés d'une façon plus ou moins permanente. Ils étaient désolés de ne pas avoir le droit de voter. Il paraît qu'on a pris les dispositions voulues pour remédier à la chose et que leurs noms seront peut-être sur les listes lors des prochaines élections. Il y a eu progrès néanmoins.

Il y a d'autres employés des Nations Unies, à New York notamment—environ 250 paraît-il—que la question intéresse et des dispositions concernant le scrutin pourraient être prises à leur égard. On pourrait peut-être passer une annonce spéciale dans un des journaux newyorkais. Je ne me limite pas à New York car il s'agit d'un projet de grande envergure.

La France possède un système de recensement qui s'efforce de permettre à tous les citoyens français de voter où qu'ils soient dans le monde. C'est dans ce sens qu'il nous faut progresser et je félicite le gouvernement des mesures qu'il a déjà prises à l'égard du personnel canadien des Nations Unies. A une époque dotée de moyens de communications rapides et avec le genre de gouvernement que nous avons actuellement, un effort réel permettrait à nos concitoyens ne résidant pas au Canada de voter aux élections. Tous les Canadiens sont égaux aux yeux de la loi; c'est une règle juridique simple qui figure dans la Déclaration des droits. Tous les Canadiens ont les mêmes droits.

Je me suis souvent demandé ce qui se produirait si, par exemple, le représentant d'un résidant de Londres, en Angleterre, demandait à un tribunal provincial une injonction permettant son inscription sur la liste des résidents au Canada. Cette demande présenterait peut-être certaines failles techniques mais je préférerais qu'on modifie la législation maintenant plutôt que d'attendre que cela se produise. Un juge éprouverait de grandes difficultés à trancher un cas soulevé aux termes de la Déclaration des droits et dans lequel, par inadvertance ou imprévoyance, un citoyen canadien perdrait son droit de vote.

Je conçois qu'il est impossible de remédier à ce genre de choses d'un jour à l'autre. J'estime cependant qu'on pourrait faire le nécessaire dans les grandes villes situées hors du Canada pour que les bulletins de vote puissent être expédiés par le courrier. Par exemple, nous pour-

[M. l'Orateur.]

rions examiner le système français et élaborer notre propre système qui permettrait à tous les Canadiens qui ont quitté le pays de connaître leurs droits. Ce serait une réforme valable et j'espère que l'on prendra des mesures en ce sens.

**M. Barnett J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, à l'heure actuelle, seuls les membres des Forces armées du Canada et ceux qu'on reconnaît comme fonctionnaires peuvent voter hors du Canada. Les Forces armées du Canada ont leur propres bureaux de scrutin dans leurs établissements, tandis que les fonctionnaires peuvent communiquer avec l'ambassade du Canada la plus proche et voir le scrutateur responsable. Les employés des Nations Unies, qu'on considère comme des fonctionnaires, peuvent voter, point que le député voudrait tirer au clair.

A l'heure actuelle, la loi ne renferme pas de dispositions à l'égard des autres Canadiens, vivant à l'étranger, qui n'entrent pas dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Les instances du député sont réfléchies et sérieuses et je les soumettrai volontiers au premier ministre (M. Trudeau).

#### LES PARCS NATIONAUX—BONNE-BAIE—LE CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ARPEMENTAGE

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, je m'excuse de faire revenir le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan). Je veux me renseigner sur l'adjudication d'un contrat pour les travaux d'arpentage relatifs à l'établissement d'un parc national, dans ma circonscription, sur la côte ouest de Terre-Neuve. Je ne m'inquiète pas tant de l'adjudication du contrat pour les travaux d'arpentage que de l'effet que l'établissement entraînera pour les habitants de la région. De nombreux Terre-Neuviens vivent dans les limites du parc national envisagé et je m'inquiète de leur avenir.

Ce soir, je voudrais que le secrétaire parlementaire explique les conséquences du projet pour les intéressés. En maintes occasions, j'ai fait des suggestions au gouvernement à cet égard. A mon avis, le ministère compétent devrait envoyer dans la région des spécialistes qui indiqueraient à chacune des familles des environs ce que l'avenir leur réserve. Ces familles vivent dans la région depuis des années et, si elles doivent changer de moyens de subsistance, elles pourraient en souffrir. Plusieurs collectivités vivant dans les limites du parc national de Bonne-Baie devront être implantées ailleurs et il incombe donc au ministère compétent, conjointement avec les autres ministères intéressés, d'informer toutes les familles touchées de l'avenir qui les attend une fois le parc aménagé.

Pour ma part, je préconise l'aménagement d'un parc national de la côte ouest de Terre-Neuve, région éloignée et isolée. Tout le monde sait qu'un parc contribuerait pour beaucoup à assurer l'avenir de cette collectivité. L'avenir des citoyens, c'est mon souci, et j'aimerais obtenir des réponses à ma question. Je n'ai pu les avoir du gouvernement en cause. Parce que le gouvernement fédéral s'intéresse à la création des parcs nationaux, il répondra sûrement à mes questions.